

Réarmer la France : stratégie, modernisation des forces, relance industrielle, financement



Copyright Image : Christophe ARCHAMBAULT / AFP



Bernard Cazeneuve

Premier ministre de décembre 2016 à mai 2017, plusieurs fois ministre, Bernard Cazeneuve est avocat et expert associé Défense à l'Institut Montaigne.



Nicolas Baverez

Nicolas Baverez est avocat à la Cour d'appel de Paris. Éditorialiste au *Figaro* ou au *Point*, il est l'auteur de *Sursaut*, paru en 2024. Nicolas Baverez est expert associé Défense à l'Institut Montaigne.

Le XXI^e siècle, loin d'être placé sous le signe de la fin de l'Histoire et de la paix perpétuelle, connaît une **spectaculaire accélération**. L'invasion de l'Ukraine, les guerres en chaîne du Moyen-Orient qui ont succédé aux massacres du 7 octobre, le basculement des États-Unis dans le protectionnisme et l'illibéralisme depuis la réélection de Donald Trump ont fait basculer le monde. La paix est désormais impossible et la guerre omniprésente. **L'Europe se trouve en première ligne, prise en étau entre la menace de la Russie, l'unilatéralisme des États-Unis, le dumping de la Chine, sans oublier la pression djihadiste**. La France, compte tenu de ses valeurs, de son histoire, mais aussi de son déclin et de sa crise financière, est directement ciblée. **Notre pays n'a d'autre choix que de revoir profondément sa doctrine stratégique, le fonctionnement de ses alliances, son modèle conventionnel d'armée de corps expéditionnaire, sa base industrielle de défense**, qui

obéissait à une logique de point mort et qui peine à remonter en puissance. Et ce, alors que **le temps nous est compté**.

À défaut, nous risquons fort de rééditer les erreurs qui conduisirent au désastre de Sedan en 1870 – lié à une armée de corps expéditionnaire déconnectée des réalités européennes et à une coupure entre la logique et les forces – ou à la débâcle de juin 1940 – issue de la fossilisation de la doctrine, des faiblesses du haut commandement, de la coupure entre l'armée et la nation.

La France doit impérativement réarmer, tout en modernisant profondément sa doctrine et son modèle d'armée conventionnel qui ne sont plus adaptés à la guerre du XXI^e siècle. La mobilisation de nouveaux moyens est donc indissociable de la révision d'une loi de programmation militaire obsolète.

1.

Quelles mutations de la guerre et de la violence ?

La guerre d'Ukraine comme "laboratoire".

1.1. Prolifération, montée en intensité de la violence et mutations de la guerre : les laboratoires de l'Ukraine et du Moyen-Orient.

Le retour de la guerre comme mode de résolution des conflits entraîne une nouvelle course aux armements. **Au quart du XXI^e siècle, notre environnement stratégique s'est fortement dégradé**. Caractérisé par un retour de l'usage de la force comme

mode de résolution des conflits et un réarmement mondial massif, il clôt plusieurs décennies où l'on tenait pour acquis les "dividendes de la paix" après la fin de la Guerre froide. Ce que nous vivons actuellement n'a en outre pas d'égal depuis la fin de la Première Guerre mondiale, pour certains aspects de la guerre en Ukraine, qui s'apparente à **une guerre de front**. Les mutations radicales de l'ordre international sont autant de **défis existentiels posés à ce à quoi les Européens tiennent, les démocraties libérales, les cadres d'actions multilatéraux, l'intégration européenne et l'Alliance atlantique**.

Depuis 2014, **l'Europe a entamé un lent processus de réarmement** qui s'est fortement accéléré depuis 2022 : les budgets de la défense européenne ont ainsi augmenté de 30 % entre 2021 et 2024.

Nous assistons dans le même temps au retour de la question nucléaire au centre du jeu géopolitique, avec les **risques liés à la prolifération**. Au Moyen-Orient, l'affrontement entre Israël et Iran, qui a pris une dimension inédite dans son ampleur avec la "guerre des Douze jours" conclue par l'opération américaine *Midnight Hammer* de juin 2025, met face à face une puissance nucléaire et une puissance du seuil.

L'opération contre des infrastructures nucléaires et militaires iraniennes, en combinant des capacités ISR (Renseignement [*Intelligence en anglais*], surveillance et reconnaissance), des cyber-opérations préparatoires, des frappes de précision à longue portée (air-sol, munitions anti-radar, munitions guidées) et des opérations spéciales dans le tissu civil permettant le pré-positionnement de vecteurs *low cost* en territoire ennemi, témoigne du **caractère déterminant de l'intégration des vecteurs déployés et de l'hybridité des moyens dans la guerre moderne**.

Des récits "irréductibles", des guerres existentielles.

Les guerres d'Ukraine et de Gaza voient s'affronter des récits qui semblent en contradiction frontale l'un avec l'autre, alimentant une guerre des récits qui polarise dans son sillage les opinions publiques internationales. Dans la guerre d'Ukraine, **les prétextes fallacieux mis en avant par le régime de Moscou masquent une logique de prédation territoriale sur ce qu'elle considère comme faisant partie de son espace d'influence et la profondeur stratégique du territoire russe**. Le conflit prend une dimension existentielle pour les Ukrainiens, pour qui la victoire signifie "rendre sa destruction

impossible par la Russie". **Au-delà de l'Ukraine, c'est le projet et les valeurs européennes qui sont menacés**, et les Européens qui doivent, dans l'optique russe, capituler face à la logique impérialiste. Dans ce contexte, peu d'espace est laissé au compromis ou à l'action diplomatique.

Sur **le théâtre de Gaza**, deux récits irréductibles sont opposés - Nakba et Shoah -, chacun porteur d'une mémoire collective importante, d'une dimension existentielle et d'un fort pouvoir mobilisateur. Bras armé discursif de ce récit existentiel, **la hasbara israélienne vise à justifier les actions militaires de Tsalal** et à discréditer l'ennemi, en réponse aux récits de résistance et de victimisation mis en œuvre par le Hamas et propres à émouvoir une partie de l'opinion publique dans les mondes arabe comme occidental.

L'opposition des récits donne une résonance mondiale aux deux conflits.

Un sondage, réalisé par le think tank européen European Council for Foreign Relations en 2023 auprès d'opinions publiques de neuf États membres ainsi que de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Inde, de la Turquie et de la Chine, révèle que "l'agression de la Russie pourrait représenter un virage marquant de l'émergence d'un ordre mondial post-occidental". Ces résultats, qui mériteraient d'être actualisés, montrent que la dimension discursive attachée aux conflits en Ukraine et au Proche-Orient s'inscrit dans le cadre global de **l'opposition du prétendu "Sud global" à un supposé "Occident collectif"**. **Il importe de ne pas tomber dans ce piège sémantique pour deux raisons. Le Sud global ne recouvre d'une part aucune cohérence politique, économique, géographique ou culturelle**, mettant sur le même plan des démocraties comme des régimes autoritaires, et traçant une continuité entre la Russie au Nord et un ensemble au Sud de l'équateur allant des grands émergents

aux pays les moins avancés, et faisant fi de différends bilatéraux ou d'asymétries (qu'on songe, par exemple, aux conflits entre Chine et pays d'Asie du Sud-Est pour le contrôle de la mer de Chine). D'autre part, cette fausse dichotomie, couplée au recours systématique **aux inversions accusatoires** (comme en témoigne par exemple l'entente de Xi Jinping et Vladimir Poutine lors des célébrations du 9 mai dernier, contre le "harcèlement hégémonique" occidental) offre aux régimes révisionnistes un levier narratif anti-occidental dont ils abusent au détriment des intérêts stratégiques des Européens, et en particulier français, qui sont particulièrement ciblés du fait de la volonté de puissances rivales de nous déloger de nos aires d'influence.

Importance croissante de la dimension informationnelle et des nouvelles technologies dans la conduite de la guerre.

Ces guerres illustrent la manière dont la lutte est étendue au champ des perceptions, agissant sur l'opinion publique mondiale et *in fine* sur les décisions politiques. L'ensemble des outils numériques sont mobilisés par les deux camps, avec l'utilisation notable des bots augmentant la force de frappe de la désinformation et de la "memetic warfare" (soit l'utilisation de "mèmes", ces images détournées à fin humoristique sur internet), pour appuyer les forces morales du pays et mobiliser l'arrière ainsi que la communauté internationale. La guerre se fait résolument dans l'opinion, en amont du déclenchement des hostilités (la "guerre avant la guerre") comme pendant les combats, participant pleinement du "brouillard de la guerre"). **Le militaire s'est emparé de cette nouvelle réalité en substituant à l'alternance "guerre-paix" le triptyque "compétition – contestation – affrontement"**, signifiant que la majorité des opérations ont désormais lieu dans le champ immatériel. Dans ce contexte, **l'influence** – élevée au rang de sixième fonction stratégique

par la Revue nationale stratégique de 2022 - et la lutte informationnelle ne sont pas des adjuvants au tactique, mais constituent un mode d'affrontement coexistant avec le cinétique.

1.2. Une certaine dérégulation de la violence.

Un droit international bafoué mais omniprésent.

En Ukraine, le crime d'agression est constitué par l'invasion que Moscou a décidée contre un État souverain. Au Proche-Orient, le Hamas a porté contre Israël une attaque terroriste d'une ampleur sans précédent, déclenchant une réaction en chaîne qui a notamment conduit l'État hébreu à envahir la bande de Gaza.

Les **attaques sur les civils** sont nombreuses de tous côtés : **tactique russe de la double frappe** visant civils et secouristes, exécutions sommaires, violences sexuelles (exemple des massacres de Butcha), attaques terroristes du Hamas et déni d'accès à l'aide humanitaire par Israël. Les frappes indiscriminées, comme l'usage de bombes à sous-munitions, de mines en mer Noire, ou de munitions à détonation aérienne, violent les principes de distinction et de proportionnalité. **La volonté de nuire aux populations civiles soulève le risque de crime de génocide**, notamment à Gaza, comme l'ont souligné les ordonnances de la CIJ (26 janvier et 30 avril 2024) et le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Paradoxalement, **le droit international ainsi ouvertement bafoué n'a jamais été aussi invoqué**, parfois par les belligérants même qui le méconnaissent. Sur le plan judiciaire, des mandats d'arrêt ont été émis contre des dirigeants du Hamas,

Benjamin Netanyahu et Vladimir Poutine. Un accord a été trouvé pour la création en mai 2025 d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Les difficultés d'enquête, l'instrumentalisation politique de la justice internationale, l'inaction du Conseil de sécurité, et le désengagement de certains États (jusqu'en Europe où la Lituanie a décidé en mars 2025 de se retirer de la convention d'Oslo qui interdit l'usage des bombes à sous-munitions) affaiblissent cependant la capacité de réponse juridique aux crimes les plus graves. La temporalité de la guerre, différente de la temporalité de la justice, rend difficile de porter un jugement définitif sur l'efficacité du droit pénal international pendant un conflit armé.

Prévalence des logiques transactionnelles dans les relations entre États, recul de l'éthique dans la conduite de la guerre.

Notre environnement stratégique est caractérisé par une très forte et **nouvelle prévalence des logiques transactionnelles**, qui mettent en balance question de sécurité et questions économiques comme le conditionnement de la poursuite du soutien américain à l'Ukraine à la garantie d'exploitation de ses ressources minières, au détriment de la logique multilatérale qui a prévalu depuis la signature de la Charte de San Francisco.

Les guerres en Ukraine et au Proche-Orient illustrent un déclin alarmant des normes éthiques, marqué par l'usage massif de drones et de technologies utilisant l'IA pour cibler sans discrimination, notamment des civils et des infrastructures vitales. Dans la conduite de la guerre, les démocraties doivent se garder de s'aligner sur ce déni du droit et du respect des lignes éthiques, y compris dans le déploiement de la guerre informationnelle et de la guerre électronique.

Une remise en cause profonde de l'architecture de sécurité mondiale.

Nous assistons à un détricotage de l'architecture de sécurité héritée de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide, fondée sur les règles du droit international et le respect de principes communs (égalité souveraine des États, inviolabilité des frontières, interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, obligation de résoudre pacifiquement les conflits).

Depuis la remise en cause de l'Acte final d'Helsinki de 1975 en Géorgie (2008), en Ukraine et en Crimée (2014 puis 2022), l'ossature de la sécurité européenne s'appuie sur trois dispositifs de régulation des armements conventionnels, aujourd'hui également mis à mal. Le traité sur les forces conventionnelles en Europe voit ainsi son actualisation bloquée à l'OSCE tandis que le document de Vienne est perturbé par les pratiques russes et que le traité "Ciel ouvert" a été fragilisé par les retraits américain et russe. Les mécanismes de régulation des armements nucléaires connaissent eux aussi un affaiblissement progressif, en particulier après le retrait des États-Unis du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires en 2019, les négociations difficiles autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et alors que s'annonce en 2026 l'expiration du traité New Start.

1.3. L'extension du domaine de la guerre et l'accélération des ruptures technologiques.

L'extension des champs de confrontation aux champs immatériels, notamment dans leurs dimensions cyber et cognitive, achève de complexifier l'environnement stratégique qui est notre nouvelle réalité.

Un champ immatériel de plus en plus déterminant dans la conduite de la guerre.

Le champ immatériel (qui englobe les dimensions électromagnétiques, cognitives, cybernétiques et informationnelles) **prend une importance majeure dans la guerre contemporaine**, appuyé par les possibilités qu'offrent les technologies duales, et trouve des applications dans le conflit russo-ukrainien ainsi qu'au Moyen-Orient. Au plan cinétique, les capacités électromagnétiques permettent de brouiller les communications adverses et de désactiver des systèmes critiques, tandis que les capacités cyber permettent des impacts sur les infrastructures critiques à distance, et participent à la confusion et l'affaiblissement de la volonté de l'adversaire. Parallèlement, l'action dans le champ des perceptions prend une importance majeure pour polariser l'arrière ennemi.

Les enjeux de l'intégration multi milieux/multi champs.

L'intégration multi milieux/multi champs (M2MC) représente une évolution stratégique majeure des forces armées, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle en combinant les effets produits dans les différents milieux (terre, air, mer, cyber, espace extra-atmosphérique, fonds marins) et champs (spectre électromagnétique, informationnel). Ce concept, inspiré des *Joint All Domain Operations* américains, permet de prendre l'initiative sur l'adversaire en accélérant la boucle de décision et de ciblage et de saturer l'espace par des attaques synchronisées. Il est désormais considéré comme le cadre structurant de l'engagement interarmées. D'un point de vue organisationnel, **cette intégration M2MC nécessite une révision des structures de commandement pour assurer une coordination entre les différents milieux et champs**, ainsi qu'une adaptation des processus décisionnels pour intégrer les spécificités de chaque domaine tout en

maintenant une vision d'ensemble cohérente. **Sur le plan capacitaire**, elle requiert le développement et l'acquisition de systèmes capables d'opérer de manière interconnectée à travers les différents milieux et champs. Elle implique enfin une évolution des pratiques de formation et d'entraînement, afin de préparer les forces à opérer de manière synchronisée et interopérable dans un environnement complexe et multidimensionnel.

L'hybridité s'affirme comme un mode opératoire à la fois alternatif et adjuvant à la guerre, dans un contexte marqué par une très forte désinhibition des compétiteurs.

Si **l'usage de la propagande, de la guerre par proxies, le recours à des pressions économiques ou encore l'utilisation de la guerre par le droit ne sont pas des faits nouveaux**, les stratégies hybrides, qui les convoquent et les combinent en s'appuyant sur les possibilités des technologies duales, occupent une place majeure dans le cadre de la compétition de puissance (ainsi dans la doctrine Gerasimov russe, ou dans la doctrine des Trois guerres chinoise). Elles viennent à l'appui de postures d'affirmation régionale comme cela est notable pour la Turquie (chantage migratoire, envoi de Sociétés militaires privées en Afrique et armement de milices en Syrie), l'Iran ou l'Azerbaïdjan (manœuvres actives en Europe comme dans l'Indopacifique).

Leur caractéristique principale est un très haut niveau d'intégration aux échelons politiques et stratégiques de moyens civils, militaires et de renseignement. Elles mobilisent des relais d'influence et de solidarités transnationales pour instrumentaliser le multilatéralisme, par une stratégie mêlant contestation et entrisme. Dans leurs formes les moins évidentes, elles intègrent **des actions clandestines ou discrètes**, des manœuvres d'entrave et de déni d'accès, le chantage migratoire,

comme des mesures économiques et une arsenalisation des dépendances et des ressources.

Au-delà de l'espace extra-atmosphérique, les espaces partagés font l'objet d'une conflictualité accrue.

Les espaces partagés deviennent des milieux stratégiques de conflictualité, où se manifestent les avatars de la guerre hybride. Les fonds sous-marins, en particulier, concentrent des infrastructures particulièrement vulnérables (gazoducs, oléoducs, câbles de communication). **La mer Baltique**, traversée par les deux gazoducs *Nord Stream*, a illustré cette vulnérabilité avec les sabotages de 2022. **En Mer Rouge**, les câbles sous-marins transportant plus de 95 % du trafic Internet mondial sont exposés à des menaces asymétriques, notamment de la part d'acteurs non étatiques (les Houthis yéménites). Ces zones, concentrant une très forte connectivité tant numérique qu'économique, se prêtent à des opérations à fort impact stratégique mais à faible coût.

Un nouveau "brouillard de la guerre" du fait du recours à des technologies duales.

Les cas d'usage de l'intelligence artificielle (IA) impactent une multitude de domaines.

Comme le montre la guerre en Ukraine, **l'usage de l'IA intervient dans l'aide à la décision**, au niveau de la chaîne de commandement des opérations, et dans l'autonomisation des systèmes d'armes pour répondre aux besoins tactiques d'immédiateté et de précision. L'IA intervient notamment dans le développement du combat collaboratif info-valorisé, en favorisant la circulation de l'information en temps réel, transformant à terme les armées en réseaux de systèmes interconnectés capables de s'adapter aux environnements opérationnels changeants, comme dans les programmes Scorpion ou SCAF. À

Gaza, Israël a intégré l'intelligence artificielle dans ses opérations militaires, accélérant le ciblage et les frappes aériennes (programme "*The Gospel*").

À horizon 2040, la ligne de front sera de plus en plus robotisée pour opérer un transfert de masse de l'avant vers l'arrière, permettant l'éloignement des forces humaines et des appuis logistiques dans un environnement où le développement des technologies implique une quasi-transparence de la ligne de front à une profondeur d'au moins 15 km.

L'IA a par ailleurs une incidence majeure dans les développements de la cybersécurité et les avatars de la guerre informationnelle, facilitant et permettant la démultiplication la manipulation d'images et de vidéos à des fins de désinformation et d'influence (que l'on pense au *deepfake* montrant un Volodymyr Zelensky qui appelait à déposer les armes en mars 2022).

La multiplication des capteurs génère une quantité de données dont le stockage sécurisé et l'analyse sont de véritables enjeux posés à nos armées, en particulier l'armée de Terre. En miroir, l'adaptation des logiciels permettant de s'affranchir de la guerre électronique, les enjeux de connectivité entre les plateformes et l'hybridation des réseaux (civils/militaires) constitueront un enjeu de supériorité sur le champ de bataille.

La "dronisation" des combats.

L'emploi massif des drones en Ukraine (qui utilisait environ 12 000 drones par jour en 2025, comme l'illustre l'exemple de l'opération ukrainienne *Spiderweb* contre les bombardiers russes de juin 2025) et au Moyen-Orient rend le champ de bataille partiellement "transparent", c'est-à-dire beaucoup plus visible, traçable et surveillé en temps réel, réduisant ainsi la profondeur stratégique, par leur usage de la reconnaissance à la frappe de précision. En Ukraine,

la généralisation de la surveillance rend la rotation des troupes plus difficile, ce qui accentue la fatigue au combat.

Les drones, considérés dans toute la diversité de leurs formes et de leurs capacités, deviennent une nouvelle "artillerie volante". L'IA agentique permet leur fonctionnement en essais qui démultiplient leurs potentialités. Ces évolutions technologiques soulèvent des enjeux éthiques, notamment lorsque est couplée à des algorithmes (ainsi du théâtre gazaoui). Mais de l'Ukraine à l'Afrique en passant par l'Asie et le Moyen-Orient, le mot d'ordre est clair : plus un pas sans un drone, en défense - et en attaque (l'approvisionnement de l'armée ukrainienne en drones est passé de 20 000 à 200 000 par mois depuis le début 2024).

Enjeux du quantique.

Les technologies quantiques offrent des possibilités inédites pour améliorer la prise de décision et l'efficacité opérationnelle, tant dans la cryptographie, qui permet de sécuriser les réseaux de communication sensibles, que dans les systèmes de navigation inertielle quantique supplantant le système GPS, moins vulnérables au brouillage et permettant une navigation précise, même en l'absence de signaux satellitaires. Le calcul quantique permet d'optimiser la prise de décision et prévenir des risques de cyberattaques, tandis que les radars quantiques permettent le repérage d'objets furtifs, révolutionnant les stratégies de guerre électronique et de surveillance. Ils nécessitent des infrastructures et des investissements massifs pour leur mise en œuvre opérationnelle.

Utilisation de technologies civiles en source ouverte à des fins militaires.

Des techniques civiles ouvertes ont été utilisées de manière systématique à des fins de rensei-

gnement pour faciliter le ciblage (informations et images géolocalisées en Renseignement d'origine source ouverte et technologies de vidéosurveillance à des fins de renseignement, utilisation des réseaux sociaux et de leurs fonctionnalités de géolocalisation ou de chat, mini-drones civils) **sur les théâtres ukrainien et gazaoui.**

Une responsabilité sans précédent d'acteurs non-militaires, notamment dans l'espace.

Sur le front ukrainien, l'intervention d'entreprises privées a eu un impact majeur sur le cours de la guerre (comme l'illustrent la constellation de satellites StarLink qui a fourni une connexion internet rapide et fiable sur la ligne de front ukrainienne, ou la sécurisation des données administratives et économiques de l'État ukrainien par Amazon). L'imbrication d'intérêts privés et d'enjeux stratégiques complexifie les calculs dans un environnement dynamique par nature.

La guerre en Ukraine a mis en lumière un triple phénomène de contestation, de militarisation et d'arsenalisation de l'espace, soit l'utilisation de satellites et systèmes spatiaux à des fins d'usage et d'applications militaires d'une part, et l'utilisation de l'espace à des fins agressives offensives. L'espace fait l'objet d'une course capacitaire entre la Chine et les États-Unis, d'ambitions révisionnistes et de stratégies de signalement et de dénis d'accès qui sont notamment à l'œuvre dans le conflit ukrainien, qui plaide pour le renforcement des capacités investies dans notre "Space Situational Awareness" déjà prévu par la Stratégie spatiale de défense de 2019.

Sous l'effet d'**une mutation majeure qui voit intervenir des acteurs privés du New Space, dans un secteur traditionnellement à la main de grandes entreprises dont le modèle repose notamment sur la commande publique,** des technologies comme les méga-constellations sur orbites basses

se multiplient et modifient les architectures satellitaires dans le sens d'une massification – d'où l'accroissement des risques stratégiques associés. Dans le même temps, le développement des missiles antisatellites (capacités ASAT) fait apparaître un risque majeur d'escalade non maîtrisée.

La multiplication des satellites — d'observation, de communication et de navigation —, y compris commerciaux (*Planet Labs, Maxar, BlackSky*), accélère considérablement la boucle Observation – Orientation – Décision – Action (OODA) du renseignement

militaire, en réduisant les délais entre ses différentes étapes, ce qui rend possible la commande d'un satellite depuis le champ de bataille au moyen d'une tablette. **Le traitement automatisé par IA permet en outre de prioriser les cibles d'artillerie comme cela est le cas sur le théâtre ukrainien.** La multiplication des satellites commerciaux rend enfin le renseignement plus accessible à des acteurs non-étatiques - dont plus de la moitié appartient à Elon Musk, qui peuvent faciliter tant l'information que la désinformation.

2.

Quelles menaces pèsent sur la France ? Un état des lieux.

Le contexte stratégique de 2025 est celui d'un **approfondissement de menaces transverses**, notamment de la part de nos compétiteurs stratégiques, qui s'attachent à remettre en cause l'ordre international hérité de la période post-Seconde Guerre mondiale et l'architecture de sécurité post-Guerre froide, par une contestation de plus en plus décomplexée du modèle politique occidental.

2.1. Les nouveaux impérialismes s'attaquent à l'ordre construit après la Seconde Guerre mondiale.

La réalité internationale dans laquelle nous évoluons désormais est marquée par l'affirmation de nouveaux impérialismes qui s'attaquent à l'ordre du monde construit après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont le fait de régimes souvent autoritaires qui pour certains connaissent une dynamique

de radicalisation (Russie, Turquie, Iran, Chine), mobilisant le levier de la revanche contre l'Occident, mais aussi des leviers religieux, s'appuyant sur un narratif révisionniste.

Puissance impérialiste et révisionniste, la Russie adopte une posture d'intimidation, en premier lieu bien sûr par ses prétentions et provocations territoriales, mais aussi par le recours à des instruments de désinformation adossés à une montée en puissance d'outils technologiques (notamment spatiaux et satellitaires). Cette posture se caractérise par une multiplication des stratégies de subversion relevant de l'hybridité. **La Chine, "rivale systémique" de l'Europe, compétitrice économique mais partenaire diplomatique, poursuit son rapprochement avec la Russie**, tout en multipliant les tentatives d'entrisme dans les organisations internationales, notamment au plan normatif. Dans le cadre du conflit en Ukraine, **on assiste à la consti-**

tution d'une alliance implicite Chine-Russie, qui prend notamment forme dans le rapprochement économique déployé pour faire face aux sanctions occidentales, ou dans **le soutien de l'Iran à la Russie**, comme en témoignent les livraisons de Shahed sur le front ukrainien, ou de la Corée du Nord (artillerie, obus, soldats).

Ces dynamiques impérialistes s'accompagnent d'une exacerbation de la compétition de puissances et de la prégnance, de Washington à Pékin en passant par Moscou, d'une rhétorique des "sphères d'influence". Par ailleurs, **l'administration Trump a repris à son compte les principes promus par les empires autoritaires** : structuration du monde en zones d'influence, refus du principe de souveraineté nationale et de l'intangibilité des frontières, complaisance face à certaines atteintes portées aux droits de l'homme, contestation du multilatéralisme.

2.2. Un phénomène d'accélération et d'intrication des crises.

En l'espace de cinq ans, nous avons fait face à une pandémie mondiale, au retrait américain d'Afghanistan signant *de facto* **la fin de la "pax americana" dans le monde**, au déclenchement d'une guerre de haute intensité sur le continent européen, à l'attaque terroriste de grande ampleur du Hamas qui rappelle la persistance et la dangerosité de la menace islamiste, à la réponse militaire d'Israël et aux polémiques qu'elle a engendrées sur le respect du droit de la guerre, à la chute du régime de Bachar el-Assad, et au tournant dans la relation transatlantique, marqué par le discours du Vice-président américain J.D. Vance à la conférence sur la sécurité de Munich.

L'alliance Chine-Russie donne corps, pour la première fois depuis 1942, à un entremêlement inédit des théâtres de crise. Elle marque un *continuum* déjà exacerbé par le biais des détroits stratégiques

entre l'Europe et l'Indopacifique en passant par le Golfe, qui participe d'un **phénomène d'intrication profonde des menaces**, renforcées par celles liées aux trafics internationaux et aux conséquences du dérèglement climatique.

Sur le flanc Est, de l'Europe à la Mer Noire.

Le flanc Est de l'Europe est entré dans une "nouvelle phase de contestation stratégique", qui oblige non seulement à revoir notre posture de défense, mais aussi à clarifier la menace et à prendre un rôle moteur dans le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Europe, par la construction d'un pilier européen de l'OTAN. Dans le futur, **la solidité de l'article 5 pourrait être testée, notamment au moyen d'une provocation sur les pays baltes.**

La mer Noire, qui voit se multiplier les mines dérivantes mettant en danger les activités maritimes de certains pays de l'Alliance (Bulgarie, Roumanie, Turquie) et des menaces d'interdiction navale, est encore aujourd'hui inaccessible aux bâtiments de guerre. Les pertes économiques sont majeures pour les pays riverains de cette artère du commerce mondial, et au-delà (40 % des exportations de céréales y passaient avant 2022). **La zone est en outre le réceptacle des rapports de force entre la Turquie, l'Iran et la Russie, qui pourrait retrouver une supériorité navale et un accès à la Méditerranée si la résolution de la guerre se faisait en sa faveur.**

Sur le flanc Sud.

Le flanc Sud de l'Europe constitue un arc de crises stratégique mêlant insécurité, flux migratoires (et leur instrumentalisation) et compétitions de puissances. Il concentre, en Méditerranée, des foyers d'instabilité persistante, en Libye, au Proche et Moyen-Orient, en Méditerranée orientale. **En mer Rouge**, zone d'instabilité majeure, le désengagement américain libère la voie pour l'affirma-

tion d'antagonismes régionaux (Égypte, pays de la Corne de l'Afrique, Russie, pays du Golfe). **La menace houthie** pèse lourdement sur la sécurité et la liberté de circulation dans les détroits stratégiques du Golfe. La région du Golfe et du bassin méditerranéen, par sa compacité et le nombre de ses détroits, multiplie en outre les menaces sur les câbles sous-marins, plus facilement accessibles depuis la terre qu'ailleurs sur le globe.

Dans la zone indopacifique.

La zone indopacifique est aujourd'hui un épicentre de la compétition stratégique mondiale, marquée par la rivalité sino-américaine. Pékin cherche à redéfinir l'ordre régional via une présence militaire accrue et des stratégies de déni d'accès (A2/AD), notamment en mer de Chine méridionale, posant des entraves à la liberté de navigation. La menace sur Taïwan s'intensifie, avec une militarisation croissante et des pressions politico-économiques visant à forcer la réunification. Parallèlement, la région connaît une montée des tensions périphériques, comme entre l'Inde et le Pakistan. L'Azerbaïdjan poursuit son entreprise de déstabilisation de nos intérêts par un soutien circonstanciel aux mouvements indépendantistes en Nouvelle-Calédonie, alimentant les dynamiques d'ingérence dans les territoires français. La souveraineté française sur les îles Éparses est mise en cause dans un contexte de compétition pour les ressources maritimes. Cette zone, par sa vastitude, est également propice à la prolifération de trafics. Sa forte composante maritime la place au cœur des enjeux de liberté de navigation.

En Arctique.

Espace d'intérêt stratégique croissant à la croisée d'enjeux climatiques, économiques et géopolitiques, deuxième région prioritaire de la Russie

après son "étranger proche", **l'Arctique devient le théâtre renouvelé d'une compétition entre puissances et de stratégies d'accès qui pourraient engendrer, à long terme, un risque accru de confrontation.** L'agression de l'Ukraine a mis un terme à l'illusion d'une exception arctique fondée sur la gouvernance coopérative, sept des huit États riverains faisant partie de l'OTAN, face à la Russie qui réinvestit la zone dans une logique de sanctuarisation, par le renforcement des capacités de déni d'accès, le déploiement de systèmes de défense aérienne et la projection de sous-marins vers l'Atlantique. La Chine, se considérant comme une puissance du "proche Arctique" depuis 2018, structure quant à elle une stratégie arctique globale combinant investissements, coopération scientifique et entrisme normatif.

La menace russe : multi-fronts et multiforme.

La guerre d'annexion initiée par Vladimir Poutine en février 2022 en Ukraine révèle une accentuation de la violence dans tous les milieux et tous les champs. Le recours à des stratégies d'intimidation nucléaire, les attaques dans les champs cyber et informationnel, les actions de sabotage et d'espionnage, la détention de ressortissants, l'acheminement de forces nord-coréennes sur le sol européen, l'activation de leviers hostiles dans les espaces partagés (extra-atmosphériques, fonds marins), les ingérences électorales, forment une menace globale qui prend pour cible les démocraties occidentales.

La menace russe pour la France et l'Europe s'inscrit dans une trajectoire révisionniste amorcée depuis les années

2000 dont la guerre en Géorgie (2008), l'annexion de la Crimée (2014), l'intervention en Syrie (2015) puis l'invasion de l'Ukraine (2022) marquent les jalons principaux.

L'espace de confrontation couvre une large partie du globe, de l'Europe et de la Méditerranée à l'Arctique en passant par l'Afrique et le Moyen-Orient. En Europe, l'agression contre l'Ukraine vise non seulement à restaurer une sphère d'influence post-soviétique, mais aussi à affaiblir durablement l'unité européenne et transatlantique par l'utilisation de proxies étatiques et non étatiques. Au plan militaire, la Russie se réarme et continue de pousser des déstabilisations et actions sous le seuil, par la stratégie du fait accompli, tout en plaçant le conflit sous voûte nucléaire. **La menace russe est également informationnelle** (comme le montre le mode opératoire informationnel mis à jour par Viginum, "Storm 1516", touchant les dirigeants européens afin de décredibiliser le soutien à l'Ukraine) : la Russie cherche ouvertement à subvertir les sociétés démocratiques, au premier rang desquelles la France.

La persistance du péril djihadiste.

Si la menace djihadiste reste protéiforme, transnationale et évolutive, il importe de la graduer.

La priorité est à accorder à la menace projetée depuis l'étranger, qui provient principalement de l'**État islamique** et dans une moindre mesure d'**Al-Qaïda**. L'État islamique, affaibli au **Levant** par les revers militaires, se réorganise autour de "franchises" actives, notamment en **Afrique** (Nigéria, RDC, corne de l'Afrique), au-delà de quelques foyers

moyen-orientaux (Syrie, Irak). **L'État islamique au Khorasan** (EI-K) devient une menace exogène majeure, avec un contingent de plusieurs milliers de combattants, et un ciblage direct de la France comme en novembre et décembre 2022. Son activité s'étend largement en Europe (Allemagne, Suisse, Suède, Belgique, Pays-Bas).

Au Proche et Moyen-Orient, la menace persiste. Al-Qaïda a bénéficié du retour au pouvoir des Talibans en Afghanistan et conserve un réseau logistique en Iran, qui lui permet d'entretenir des capacités de coordination et de projection.

La zone sahélienne s'affirme comme le nouvel épice de la menace djihadiste mondiale (État islamique au grand Sahara et Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, rattaché à Al-Qaïda), menaçant au premier chef la stabilité des pays de la région ou des ressortissants français sur place. **La forte instabilité politique et économique de la zone, accentuée par l'influence russe et la compétition entre grandes puissances, favorise cependant une projection de cette menace vers l'Europe.**

Enfin, même si la menace relève de la sécurité intérieure, **un risque d'attentat sur le territoire national persiste**, porté par la **porosité des espaces informationnels, le développement des phénomènes d'hybridation criminelle** (terrorisme – narcotrafic – délinquance) **et la multiplication de zones de non-droit** qui brouillent la division entre sécurité intérieure et extérieure.

2.4. La stagnation de l'économie, la crise financière et la fragmentation de la société française la rendent perméables aux stratégies adverses.

Sur un autre front, moins visible mais tout aussi préoccupant, la France se trouve fragilisée par les effets conjoints de la stagnation économique et de la fragmentation sociale. Cette vulnérabilité interne constitue une brèche que les puissances adverses exploitent à travers des stratégies informationnelles sophistiquées. **La stagnation économique persistante** depuis les années 2000, marquée par une trajectoire de croissance faible (désormais toujours inférieure à 3 % sauf épisode de rattrapage après des crises majeures comme 2011 et 2021, et sous les 1,5 % annuels en potentiel selon le consensus des économistes), un surendettement de l'État (114 % du PIB en 2024), un chômage structurel élevé (7 %) et une désindustrialisation lancinante, **engendre le déclassement, facteur de polarisation sociale mais aussi de décrochage à l'international.**

Le phénomène séculaire de montée de l'individualisme se conjugue à l'effondrement des structures d'appartenance et des "grands récits" traditionnels", alimentant une défiance profonde d'une partie des citoyens envers les institutions. La cible de cette défiance dépasse les institutions démocratiques pour toucher le monde scientifique, académique et médiatique - en témoigne une sensibilité aux *fake news* et au complotisme prégnante et grandissante (35 % des Français déclarent croire aux théories du complot selon une enquête IFOP de 2023 pour l'Ambassade des États-Unis en France), terreau fertile pour les stratégies informationnelles adverses, émanant de compétiteurs étatiques comme de mouvances complotistes transnationales s'appuyant sur les opportunités offertes par le terrain numérique.

3.

Les exigences de la défense de l'Europe

3.1. Un risque d'effacement de la garantie de sécurité américaine en Europe, même incertain.

Caractère volatile de la nouvelle administration américaine, prévalence des prioritizers et accélération du tournant vers l'Asie.

"Est-il normal que nous nous en remettions indéfiniment aux États-Unis de la responsabilité et aussi de la charge de la défense de l'Europe ? Et est-il possible d'imaginer qu'un jour, non pas aujourd'hui, ni demain, mais peut-être dans 5 ans, dans 10 ans, les Américains

n'aient pas sur la défense de l'Europe les mêmes idées que nous ? Et que dans une crise ils ne fassent pas preuve de la même fermeté et de la même résolution qu'ils ont montré récemment dans la crise de Cuba ?"

Cette inquiétude exprimée par les **propos prophétiques de Pierre Messmer** (*ministre des Armées entre 1960 et 1969*), se trouve au cœur de l'ambition de notre autonomie stratégique. Si la perception d'un risque d'effacement du protecteur américain d'Europe est ancienne et jalonnée de points saillants depuis le **"pivot" asiatique** mis en œuvre par l'administration Obama, elle est exacerbée depuis le retour au pouvoir de Donald Trump et a atteint un point d'orgue au **sommet de la Haye de juin**

2025, où les États européens se sont vus rappelés à leurs responsabilités budgétaires dans le cadre de l'OTAN. Le G7 de juin 2025, au Canada, a souligné **le fossé transatlantique sur la question ukrainienne.** Le sommet de la Haye a en outre mis en lumière **les ambiguïtés entretenues par les États-Unis sur leur interprétation de l'article 5** qui fonde la solidarité entre les Alliés et a ravivé les craintes d'un retrait massif (pour le moment peu probable) des soldats américains présents (rappelons à cet égard que **le nombre total de soldats américains en Europe a oscillé entre 75 000 et 105 000 depuis le début de la guerre en Ukraine**, principalement en **Allemagne** - où se trouve le quartier général de la US Army en Europe -, en **Pologne**, en **Italie** et au **Royaume-Uni**) et du **non-déploiement des missiles** de longue portée (SM-6 et missiles hypersoniques Dark Eagle) **sur le sol européen.**

Le vote des États-Unis aux côtés de régimes autoritaires aux Nations Unies (février et avril 2025), n'a en outre pas manqué d'interpeller ses alliés traditionnels sur le continent.

Le tournant vers l'Asie est une priorité assumée de la nouvelle administration, confirmée par la prééminence en son sein des *prioritizers* (notamment *Eldridge Colby* et *Alex Velez-Green*) qui plaident pour une concentration des moyens militaires américains en Asie, notamment pour protéger Taïwan, au détriment des engagements secondaires (Europe, Moyen-Orient). Cette logique s'apparente dès lors plus à un *burden shifting*, soit le déplacement du fardeau hors des théâtres considérés comme secondaires, qu'à la perpétuation du *burden sharing* (partage du fardeau sur tous les théâtres) qui prévalait jusqu'alors.

3.2. Nécessité de construire un pilier européen de l'OTAN

Dans ce contexte, la pression augmente sur les Européens pour assurer leur propre sécurité et donner forme au "pilier européen" de l'OTAN au sein duquel le concept français d'autonomie stratégique prend tout son sens. La "**coalition des volontaires**" qui se dessine doit dès lors dépasser la question du soutien à l'Ukraine pour incarner ce pilier et devenir le laboratoire de la défense européenne à moyen terme.

L'Union européenne est cependant mise au défi par la désolidarisation politique de certains pays proches de la ligne russe (Hongrie) d'une part, et par la déstabilisation politique d'États comme la Roumanie, qui a fait l'objet d'ingérences électorales, ou encore l'Estonie, victime de manipulations informationnelles et politiques, d'autre part. Dans le même temps, elle a su trouver ou pérenniser, par la plasticité permise par la logique intergouvernementale, des formats de dialogue qui fondent sa résilience (Triangle de Weimar regroupant France, Allemagne et Pologne ; format "Weimar +" y associant Espagne et Italie ; format "E5", identique à "Weimar +", mais où le Royaume-Uni remplace l'Espagne) et témoignent de son entrée dans une nouvelle ère géopolitique et stratégique.

La réponse politique et industrielle apportée à la guerre en Ukraine, véritable marqueur de la volonté d'efficacité pour les partenaires européens, semble confirmer la pertinence d'actions en format à géométrie variable, incarné par un directoire de puissances formé autour de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. **La réintégration des Britanniques dans le champ européen** est facilitée par leur participation au projet "ELSA" visant à doter l'Europe d'une capacité de frappes à longue portée et l'infléchissement de leur stratégie de coopération et d'exportation, et doit amener à des rapprochements bilatéraux, tout comme dans le cadre de l'OTAN et de l'UE.

Dans ce cadre, la relation franco-britannique paraît déterminante, non seulement en raison de sa constance et de son ancienneté (2025 marque ainsi les 15 ans du traité de Lancaster House), **mais encore parce qu'elle associe les deux puissances nucléaires européennes.** L'attitude proactive de la France pour réintégrer le Royaume-Uni dans le jeu continental dans le cadre de la Communauté politique européenne créée en 2022 et l'initiative portée par les deux pays pour une "coalition des volontaires" affirmant son soutien à l'Ukraine même aux heures de spéculations sur un retrait américain témoignent de ce que la conscience de la menace russe a rapproché les deux alliés. Il faudra néanmoins, **pour que le Royaume-Uni s'engage dans cette voie, qu'il clarifie la vision de sa défense** – la commande en juin 2025 d'une douzaine de F-35 américains capables de transporter la bombe nucléaire témoignant du fait que **Londres continue à caresser le fantasme d'une sécurité exclusivement garantie par sa "relation spéciale" avec Washington.**

Quelles opportunités et modalités éventuelles de déploiement français sur le flanc Est ?

Sur le plan opérationnel, les Alliés, dont la France, ont significativement renforcé leurs efforts de réassurance et de dissuasion sur la Flanc Est de l'OTAN. Depuis 2022, la France prend pleinement sa

part à ces efforts. Elle y déploie une présence avancée sur terre en contribuant aux groupements tactiques consolidés d'Estonie (présence avancée renforcée Lynx depuis 2017, rejoint par un contingent projeté dans le cadre des exercices Pikne et Hedgehog) et de Roumanie (présence avancée renforcée Aigle, qu'elle dirige en tant que Nation-cadre depuis 2022) à des fins de réassurance et de signalement, dans le cadre de l'OTAN. Elle participe en outre aux missions d'entraînement en Croatie et en Albanie, en Lituanie, en Norvège et en Finlande. Dans la composante air, elle contribue aux missions "Enhanced Air Policing" et "Air Shielding" dans les États baltes, et aux missions hebdomadaires de surveillance aérienne. Dans la composante navale, elle a réinvesti la contribution aux groupements maritimes et de lutte contre les mines, en participant aux opérations de sûreté maritime (Brilliant Shield, Noble Shield) et aux exercices interalliés (Baltic Entry).

Dans le cadre des missions de l'Union européenne, elle contribue à la Mission d'assistance militaire à l'Ukraine sur son territoire national et en Pologne pour former des bataillons ukrainiens au combat et au commandement.

Ces efforts de réassurance ne doivent pas faiblir, en particulier sur le flanc Est de l'Alliance (Pologne, Roumanie, pays baltes), **où pourrait être éprouvée la solidité de l'article 5.**

4.

Quelle doctrine et quel format pour la dissuasion nucléaire ?

4.1. Nous vivons au temps du "troisième âge nucléaire".

L'arme nucléaire est de nouveau au cœur de la compétition des puissances, dans un contexte d'**affaiblissement des régimes de contrôle** : les négociations menées dans le cadre du Traité de non-prolifération (TNP) sont de plus en plus difficiles, la Russie a suspendu la mise en œuvre du Traité New Start, qui expirera en 2026, et annoncé son intention de dénoncer le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires (TICE).

Dans le cadre du conflit ukrainien, la Russie utilise le bouclier nucléaire pour sanctuariser ses guerres de conquête dans le but de reconstituer son glacis protecteur, donnant une illustration de la stratégie du "fait accompli" et de la "sanctuarisation agressive". Elle a par ailleurs opéré de nombreux signalements stratégiques par le biais de déploiement de vecteurs (Biélorussie), et a fait évoluer sa doctrine dans le sens d'un abaissement du seuil d'emploi, tandis que la Chine procède à l'accroissement et à la modernisation de son arsenal nucléaire (au moins 600 ogives nucléaires selon le SIPRI). Les puissances régionales comme l'Arabie saoudite font également le calcul de la prolifération comme condition de la survie dans leur environnement proche comme plus global. Les tensions entre l'Inde et le Pakistan début 2025 auraient pu transformer ce bref conflit conventionnel en crise nucléaire.

Aux États-Unis, en Europe et en Asie (Chine, Corée du Nord), le *SIPRI Yearbook 2025* s'inquiète d'un développement d'une nouvelle course aux armements nucléaires, le rythme du démantèlement ralentissant tandis qu'on "observe une tendance à l'augmentation des arsenaux nucléaires" et une "exacerbation de la rhétorique nucléaire". **Le développement de technologies comme l'IA et le cyber ainsi que le spatial et la technologie quantique créent d'autres sources potentielles d'instabilité sur le moyen ou long terme.**

Le rééquilibrage des capacités militaires se fait en défaveur de l'Europe, participant d'un développement des moyens d'agression sous la voûte nucléaire. "L'imbrication entre forces conventionnelles et nucléaires [est] caractérisée par le développement d'armes duales ou l'ambiguïté sur la nature des armes", comme le rappelle Emmanuelle Maître. Par ailleurs, aux côtés de la France et du Royaume-Uni, ce sont principalement les États-Unis, au sein de l'OTAN, qui étendent leur parapluie nucléaire à l'Europe. **Leur désengagement affaiblirait la dissuasion nucléaire de notre continent face à la Russie.**

Dans ce cadre, la question de **l'épaulement** reste centrale : d'une part, la modernisation de la dissuasion nucléaire permet de préserver sa crédibilité en garantissant la capacité à exercer une pression stratégique, notamment à travers un dialogue dissuasif avec un adversaire potentiel, afin d'éviter tout contournement "par le haut".

D'autre part, le maintien de forces conventionnelles robustes permet de prévenir une surprise stratégique, d'empêcher l'instauration rapide d'un fait accompli, ainsi que de tester la détermination de l'adversaire ou de le contraindre à révéler ses véritables intentions, ce qui contribue à éviter un contournement "par le bas" face à une menace de moindre ampleur. **Les capacités de frappe dans la profondeur constituent, à cet égard, un outil de réassurance ou de signalement.** Les capacités de défense sol-air répondent à une logique d'épaulement et de garantie de notre liberté d'action pour répondre à la montée en gamme capacitaire des compétiteurs.

Même si la posture de dissuasion française n'est à ce stade pas modifiée par ces changements, nous ne pourrions faire l'économie d'interrogations tant capacitaires que doctrinales face **au retour du nucléaire au cœur de la géopolitique du XXI^e siècle.**

À l'image de ce que font les Britanniques qui augmentent leur nombre de têtes (faisant du Royaume-Uni, aux côtés de la Chine, le seul membre du P5 à augmenter quantitativement ses stocks nucléaires de 225 à 260), et réinvestissent dans une seconde composante aérienne qu'ils avaient pourtant abandonnée en 1998 (le Royaume-Uni prévoit d'acquérir une douzaine de F-35A capables de transporter la US B61-12, et rejoint la mission nucléaire aérienne à double capacité de l'OTAN), il conviendra d'engager une réflexion sur le relèvement du seuil de suffisance dans un avenir proche, ainsi que sur le format et le déploiement des vecteurs de la composante aérienne - **le débat sur le nombre de tête ne se pose cependant pas dans**

l'immédiat, étant entendu que ni la stratégie ni la doctrine de la stricte suffisance ne changent.

4.2. Contours d'une éventuelle extension de la dissuasion française à la défense de l'Europe

Il convient de prendre en compte dès maintenant les conséquences d'un potentiel désengagement des États-Unis d'Europe. Une telle hypothèse pose la question de l'inclusion des armes nucléaires dans les garanties de sécurité américaines en Europe, et à terme du dimensionnement de la dissuasion des partenaires européens. La question se pose avec d'autant plus d'acuité du fait de la forte dépendance britannique aux États-Unis en matière nucléaire. **L'indépendance des forces nucléaires stratégiques françaises en ferait, dans ce contexte, un atout stratégique sans équivalent en Europe.**

Si cela n'implique en aucun cas le partage de la décision d'enclencher le feu nucléaire, le ministre des Armées l'a encore récemment affirmé : "depuis le général de Gaulle, plusieurs chefs d'État, jusqu'à Emmanuel Macron, ont dit : "Nos intérêts vitaux ont une dimension européenne"

Au-delà de l'opportunité d'élargir ou non la définition de nos intérêts vitaux, nous serons amenés à nous coordonner plus étroitement avec le Royaume-Uni, à saisir l'ouverture l'Allemagne, démontrée par le chancelier Merz, et de la Pologne dont la posture évolue. Des signes d'ouverture et de volonté de discussion se font sentir également en Lituanie, en Finlande et en Suède.

5.

Quelle transformation du modèle d'armée pour répondre à la guerre de haute intensité en Europe ?

5.1. L'adaptation de notre modèle d'armée répond à des exigences majeures.

Notre modèle d'armée doit garantir notre supériorité opérationnelle et préserver une capacité d'action autonome à la France, en cohérence avec les hypothèses d'engagement probables. Cette autonomie vise à permettre au décideur politique de disposer d'options militaires crédibles, conformes à la fois à la défense de nos intérêts nationaux, à nos ambitions de puissance d'équilibre, et à nos engagements internationaux.

La perspective d'un conflit de haute intensité sur le continent constitue aujourd'hui un cadre de réflexion prioritaire pour nos armées, qui doivent se préparer à des scénarios d'engagement majeur sous le seuil nucléaire, nécessitant la capacité de tenir dans la durée face à l'attrition. Cela implique de savoir produire en masse à un coût soutenable, notamment en matière de stocks et de munitions complexes.

Maintenir notre rang dans l'espace euro-atlantique, avec l'ambition d'être une nation-cadre à la tête d'un corps d'armée nécessite en outre de disposer des éléments organiques nécessaires, de maintenir dans la durée le volume de forces suffisant, d'être capable d'agréger des forces partenaires, et de répondre aux besoins de nos partenaires stratégiques.

La capacité à agir de manière autonome, y compris à distance du territoire national, dans un contexte de crises multiples, simultanées et imbriquées, suppose de disposer de moyens de projection et d'une capacité à entrer en premier, afin de préserver nos intérêts stratégiques (notre présence dans les Outremer, la protection des voies d'approvisionnement, le respect de nos accords de défense).

Enfin, **notre modèle d'armée doit préserver notre capacité à préparer l'avenir, en intégrant les innovations technologiques issues du monde civil**, face à des cycles d'innovation de plus en plus rapides et à l'émergence de technologies de rupture, et à soutenir les exigences de la guerre hybride.

Un modèle d'armée de corps expéditionnaire à repenser.

Depuis la fin de la Guerre froide, les engagements extérieurs de la France ont reposé sur un modèle de corps expéditionnaire, à l'image de l'armée de 1870, aguerrie par les expéditions criméenne, mexicaine et algérienne, mais basée sur la juste suffisance et une organisation de "temps de paix", qui n'avait pas préparé les troupes françaises aux grands affrontements symétriques.

Façonné par une série de conflits périphériques, de faible intensité et souvent asymétriques, le modèle expéditionnaire s'inscrivait dans le cadre

de la gestion de crises, sur des périodes longues

(vingt ans de présence occidentale en Afghanistan, dix ans d'opérations françaises au Sahel), avec une forte prééminence donnée à la lutte contre le terrorisme et à la protection des populations. Il reposait sur l'échelon du groupement tactique interarmes, déployé sur des zones vastes et donc fortement dilué, à la réactivité et la manœuvrabilité fortes. Ces conceptions ont structuré tant la conception des forces armées que leur doctrine d'emploi, reposant sur la technicité, la précision et la supériorité qualitative plutôt que sur le volume.

Ce modèle montre aujourd'hui ses limites. En Afrique, la montée en puissance de l'autonomie de certains États partenaires et les bouleversements politiques récents rendent obsolète la logique de projection expéditionnaire. Simultanément, le retour d'une guerre de haute intensité sur le continent européen est celui de la conflictualité symétrique, qui impose de revoir les équilibres capacitaires en réintroduisant le volume, la résilience logistique, la capacité de durer, et la profondeur stratégique au sein de l'appareil militaire.

La supériorité militaire occidentale est par ailleurs mise à l'épreuve sous l'effet de la modernisation rapide des armées de puissances non occidentales (Chine, Russie, Inde, Brésil), de l'émergence de puissances régionales (Iran, Turquie) et d'acteurs non étatiques (comme Ansarullah - les houthis) qui se dotent de **capacités "égalisatrices de puissance"**.

Repenser notre armée conventionnelle est dès lors une obligation pour répondre à la totalité du spectre des conflits contemporains et préserver notre liberté d'action du politique face à la surprise stratégique.

5.2. La perspective majeure de la haute intensité en Europe impose d'opérer une bascule d'une logique de projection à une logique de puissance de feu.

Le défi de la haute intensité.

Les conflits symétriques impliquent ce qu'Élie Tenenbaum appelle une "haute intensité capacitaire", soit la concentration dans l'espace et le temps d'un fort niveau d'énergie cinétique, combinée à une mobilisation de technologies coûteuses et avancées. Elle se manifeste par une contestation et des potentiels d'agression dans un nombre croissant de milieux et de domaines. Le domaine terrestre est particulièrement sollicité et doit être capable d'une autonomie accrue sans tenir pour acquis les appuis interarmées qui seront de plus en plus sollicités en eux-mêmes car contestés. La haute intensité ne tolère aucune lacune capacitaire, mais nécessite d'investir certains segments en priorité.

La guerre de front : prévalence de l'infanterie et de l'artillerie et importance du combat urbain.

Le conflit ukrainien se déroule selon le mode d'une guerre linéaire marquée par **un retour du front immobilisé**, le rapprochant de celui de la **Première Guerre mondiale**, mais sur lequel la menace est permanente du fait de la présence des drones de surveillance et d'attaque, avec des conditions de vie éprouvantes. L'artillerie y joue un rôle crucial, aidée des drones et des GSM pour la reconnaissance et le ciblage, et d'une combinaison de missiles antichar et d'armes légères pour bloquer les carrefours urbains. Il confirme, tout comme le conflit au Proche-Orient, l'importance d'un entraînement à la guerre en

milieu urbain, qui requiert des capacités élevées en termes de feux, d'effectifs et de logistique mais aussi de forces morales.

La question de la **temporalité** devient majeure : l'expérience ukrainienne nous apprend qu'il importe d'être rapide et déterminé dans les premières heures et les premiers jours de la guerre, qui concentrent notamment les salves de missiles les plus meurtrières, et capables d'être crédibles dans le temps long face à l'usure et à l'attrition.

S'il n'est qu'à hypothétique que la France se retrouve dans le cas de l'Ukraine, elle ne peut éviter la question du dimensionnement, qui doit en outre permettre d'éviter l'alternative du tout ou rien nucléaire.

La question des stocks et du maintien en conditions opérationnelles.

Face au risque d'attrition, et afin de se doter d'un réservoir de capacités pour nos partenaires, il est nécessaire de pouvoir (re)constituer des stocks, tant de munitions (de tout type, tant simples – des balles petit calibres ou obus d'artillerie – que complexes, comme les missiles) **que des pièces de rechange**, permettant de consentir des pertes accrues, et améliorer le cycle de la récupération et la "survivabilité", au moyen de la protection passive du blindage, de la guerre électronique, de l'entraînement et du renseignement. Les délais de fabrication des munitions étant très longs, des solutions peu coûteuses comme les dépôts pré-positionnés permettraient d'assurer un certain niveau de soutenabilité financière, combinant une logique de flux et une logique de stocks. Les arrêtés "stocks" pris en ce sens dans le cadre de la dernière LPM sont à pérenniser dans cette optique.

La réforme du maintien en conditions opérationnelles (MCO) lancée en 2017 a amélioré

la disponibilité des équipements en confiant aux industriels un soutien verticalisé et forfaitaire.

Cette logique repose sur des flux tendus et une définition contractuelle de la disponibilité, et pourrait se révéler inadaptée face à un conflit de haute intensité nécessitant un usage massif, imprévu et prolongé du matériel.

Dans un futur proche, il faudra pouvoir produire des pièces de rechange au plus près du champ de bataille, ce qui suppose des évolutions économiques et culturelles profondes que pourrait appuyer le développement des technologies *blockchain*, assurant une garantie de redevance aux industriels.

Quels segments capacitaires privilégier ?

1. *La priorité absolue à donner aux drones.*

Les drones constituent une révolution dans l'art militaire. Ils sont aujourd'hui l'arme décisive, équivalente à ce que le char et l'aviation furent à la Seconde Guerre mondiale. Ils jouent un rôle central en Ukraine, au Moyen-Orient, en Asie. Les États-Unis ont ainsi décidé de leur consacrer un investissement de 38 milliards de dollars par an.

La France a accumulé un retard abyssal, à la fois doctrinal, technologique, industriel et opérationnel – aggravé par des contraintes réglementaires délétères – qu'elle doit combler de toute urgence.

2. *Le renforcement des capacités de frappe.*

Des puissances comme la Russie, la Chine et l'Iran couplent un investissement massif dans les **capacités de frappe** diversifiées, **dans la profondeur**, et une stratégie de contestation et d'entrave au moyen de systèmes de défense anti-aérienne de plus en plus performants par un

phénomène de rattrapage capacitaire. Le retour d'expérience ukrainien, où les capacités de frappes à longue portée sont utilisées à des fins tactiques opératives (salves de missiles balistiques et de croisière conjuguées à des drones à longue portée et des munitions guidées), tout comme les échanges massifs de salves de munitions complexes observés entre Israël et l'Iran entre avril et octobre 2024 et en juin 2025, plaident par ailleurs en faveur d'un investissement accru dans les capacités de frappes dans la profondeur. Dans ce contexte, il importe de conserver un équilibre entre les finalités offensives et défensives afin de ne pas créer d'asymétrie qui inciterait à l'attaque ou à l'escalade.

Ces retours d'expérience confirment également la pertinence d'un raisonnement en *high/low mix* au niveau tactico-opératif combinant un volume important de technologies moins complexes et consommables (ou pouvant être perdues) à des fins de saturation et de renseignement (**en premier lieu les drones**, mais aussi comme les munitions guidées à longue portée et des lance-roquettes renouvelés), tout en conservant une flexibilité tactique des emplois des munitions, permettant de réserver des capacités plus performantes et capitalistiques (missiles hypervéloces, antinavire ou de croisière) pour des actions d'ordre tactico-stratégique hors nucléaire (notamment capacité à entrer en premier). Il faut substituer à la logique du produit sur-spécifié et conçu pour une durée de vie de plusieurs décennies, une logique du "*good enough*" (rapides à fabriquer et consommables).

Dans la filière munitionnaire, il convient d'optimiser la létalité des vecteurs, afin de permettre d'abaisser l'effort lié au renouvellement des systèmes terrestres obsolètes - même s'il importe de combiner des engins à haute valeur ajoutée (blindés) et des plateformes moins chères et plus nombreuses conférant de la masse.

3. *L'importance des capacités de défense anti-aérienne.*

Face aux technologies émergentes telles que les systèmes de défense sol-air avancées - comme l'opération israélienne *Rising Lion* l'a démontré en Iran, le déploiement massif de systèmes autonomes, la prolifération de technologies hypersoniques et hypervéloces, le développement de la guerre électronique et de la très haute altitude, et le phénomène de rattrapage capacitaire des compétiteurs (Russie et Chine), la France fait face à un risque de **vulnérabilité anti-aérienne** croissant, auquel doit répondre un effort de neutralisation des défenses sol-air par le développement des **capacités de suppression des défenses anti-aériennes de l'ennemi (SEAD)**, perdues depuis les années 1990, et des moyens de défense passive. En miroir, il importe de se doter de capacités de saturation et de distribution (drones, capacités radar de veille et de contrôle et acoustique, artillerie anti-aérienne).

4. *L'espace.*

L'espace est un pilier "critique de la guerre moderne et de la conduite des opérations militaires". Des capacités telles que les constellations de mini-satellites, solutions permettant une couverture ISR, deviennent indispensables pour conserver une liberté d'action. La note d'action de l'Institut Montaigne *Puissance spatiale : le réveil de la France* formule des recommandations pour renforcer la position de la France dans le domaine spatial, face à un déclin technologique et à une concurrence accrue, notamment des États-Unis et de la Chine (modernisation des capacités de défense spatiale, rattrapage des investissements dans les innovations de rupture, notamment les constellations).

5. Le maritime.

Le domaine naval redevient central dans l'affirmation de la souveraineté, comme l'illustre le retour d'expérience du conflit ukrainien (minage des approches du port d'Odessa, destruction du croiseur Moskva, prolifération des mines en mer Noire). À ces signaux s'ajoute la dynamique plus large de la contestation des espaces communs, du réarmement naval global et de l'évolution des technologies navales. Face à ces évolutions, la France doit adapter son outil naval, par le développement de sa flotte de frégate (le ministre Sébastien Lecornu ayant évoqué à de multiples reprises la nécessité de porter notre flotte de 15 à 18 puis 20 bâtiments pour faire face à la nécessité que la France soit présente en permanence dans tous ses espaces maritimes), la constitution d'un stock plus soutenu de missiles de croisière, ainsi que des drones de surface et sous-marins. **Le milieu maritime demeure aussi un vecteur essentiel de mobilité stratégique**, offrant à la fois une capacité d'emport, d'endurance et de projection à longue distance, indispensable à une stratégie autonome d'action globale.

6. La question des facilitateurs stratégiques.

La guerre de haute intensité révèle deux besoins complémentaires essentiels à la mise en œuvre des capacités : la guerre électronique défensive et offensive, et la mobilité stratégique. D'une part, le renforcement des capacités de guerre électronique est crucial pour le renseignement et le ciblage, offrant un avantage décisif dans un environnement contesté.

D'autre part, **une mobilité militaire autonome dans les trois milieux** – terrestre, aérienne et maritime – s'avère nécessaire pour assurer la logistique de théâtre et le transport stratégique. Or, cette mobilité repose encore largement sur des dispositifs en régie, les états-majors ayant compté sur les leviers de l'externalisation et de la réquisition pour répondre aux besoins. Il pourrait être nécessaire d'exploiter la dualité capacitaire entre civil et militaire et de lever les obstacles notamment réglementaires entravant les mouvements des forces armées en Europe.

6.

Quelle politique de réserve pour protéger le territoire national ?

L'Institut Montaigne alertait en 2023 sur le **"dilemme" de la conscience collective, et la nécessité de développer les forces morales individuelles au sein de la société civile, en particulier chez notre jeunesse**. Les exigences de défense du territoire national englobent désormais, au-delà des scénarios de mobilisation d'une plus large partie de la population, en complément de la force de réserve militaire, la construction des conditions de la résilience des esprits face aux avatars de la guerre cognitive et informationnelle dont nous sommes la cible.

6.1. Nécessité de la montée en puissance de la réserve.

La résurgence d'un conflit majeur aux portes de l'Europe, la montée en puissance de l'hybridité et le délitement des cadres de régulation de la violence, plaident pour un renforcement de la culture de défense et la préparation de l'ensemble du pays à un scénario d'engagement majeur. Dans la mesure où serait exclue l'option du retour de la conscription de masse et où il est

communément admis, par les autorités politiques comme par les militaires d'active, que les forces armées ne pourraient pas accomplir toutes les missions qui leur sont assignées sans les réservistes, il convient d'examiner les options de montée en puissance de la réserve opérationnelle, pour répondre à la priorité de reconstitution de la masse.

Deux enjeux contradictoires doivent à cet égard être conciliés : celui de **la masse**, qui rejoint le problème de l'attractivité des armées en termes de recrutement et de fidélisation, et celui du **lien Armées-Nation**, qui doit être développé mais **ne pas conduire à un dévoiement de la fonction combattante des armées au profit de fonctions palliatives** des apories politiques, économiques et sociales (gestion de la sécurité intérieure, des crises sanitaires, structure éducative de dernier ressort, etc.), **le tout dans un contexte de baisse du taux de natalité**.

L'évolution rapide des technologies et leur impact sur la transformation du champ de bataille appelle en outre à la constitution de réserves spécialisées.

6.2. Un emploi et un recrutement de la réserve à moderniser.

Réserve et défense du territoire.

La LPM 2024-2030 prévoit un doublement du nombre de réservistes afin que les armées comptent 2 réservistes pour un militaire d'active, avec une cible à 105 000 en 2035 (et 50 000 dans la gendarmerie). La montée en puissance de la réserve doit permettre aux armées de disposer de la totalité des aptitudes et compétences leur permettant d'opérer sur tout le spectre de la conflictualité. Une réserve conséquente répondrait à l'enjeu de la masse, en étant pleinement intégrée à la manœuvre de défense opérationnelle du territoire

(DOT) et sur un maillage territorial (départemental) à l'image de la réserve en gendarmerie. Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire dans son rapport dédié à la réserve de septembre 2024 rappelle qu'en 2023, plus de 73 000 personnes volontaires avaient déjà signé un engagement à servir dans la réserve opérationnelle. Une note de Futuribles souligne qu'en additionnant les jeunes engagés dans l'armée, la gendarmerie et la police, et les volontaires du service civique, près de 20 % d'une classe d'âge s'engage déjà au service de la Nation (soit 140 à 160 000 personnes par an). **Ces chiffres laissent penser que le défi n'est pas dans l'attractivité de la réserve, mais dans son emploi.**

L'exemple ukrainien démontre l'importance d'assurer un continuum sécurité-défense, assis sur la réserve. Les forces de défense territoriale ukrainiennes, formées à partir des bataillons de défense volontaires, ont pour mission de protéger les autorités publiques et infrastructures stratégiques mais aussi le maintien de l'ordre et de la sûreté au niveau territorial, et peuvent intervenir comme un service de recherche, de sauvetage et d'intervention. Elles participent activement au combat terrestre et relèvent du commandement des forces armées. Les forces supplémentaires destinées au service actif sont la Garde nationale, les gardes-frontières, et le Service de sécurité ukrainien.

Le combat de haute intensité provoque des rétroactions sur le territoire national, qu'il s'agit de défendre. La protection du territoire français est cependant fragilisée par un maillage militaire parcellaire, l'armée n'étant plus présente dans deux départements sur trois et mobilisée pour la protection du territoire dans le cadre de l'opération Sentinelle. Détachés au sein d'unités pour renforcer des brigades, ou au sein d'unités dédiées, un contingent de 50 à 70 000 réservistes pourrait à terme être formé dans le but de se voir

confier des missions locales comme nationales. La Garde nationale, adossée aux réserves des Armées et de l'Intérieur, devient essentielle dans le *continuum* sécurité-défense en ce qu'elle structure l'engagement citoyen via un cadre juridique clair et protecteur, et devra, en cas d'engagement extérieur des armées, assurer le relais sur le territoire national. Sur le plus long terme, il sera sans doute nécessaire de penser une forme d'hybridation des régiments dans les missions opérationnelles.

Comment recruter la réserve ?

Exemples européens.

La **Suède** a réintroduit dès 2017 une conscription sélective pour les hommes et les femmes, basée sur l'identification ciblée de talents répondant aux besoins opérationnels des armées, représentant chaque année 7,5 % d'une classe d'âge. Ce système semble bénéficier d'une adhésion de la jeunesse, et s'intègre dans le concept plus large de défense totale, qui mobilise tous les pans de la société au quotidien dans la défense du territoire et la préparation à une attaque armée.

La **Pologne** a rétabli un service militaire volontaire en 2022, reposant sur une formation initiale de 28 jours au terme desquels le conscrit peut choisir de rejoindre une formation spécialisée ou directement la réserve.

La **Lettonie** a remis en place en 2024 un service militaire obligatoire de douze mois pour les hommes par attribution par tirage au sort, et pourrait étendre l'obligation aux femmes d'ici à 2028.

De ces trois exemples, **il ressort que le mode de constitution de la réserve devrait reposer, au moins en grande partie et dans un premier temps, sur le volontariat.** De l'exemple suédois, il ressort qu'un nombre limité de volontaires par classe d'âge peut suffire à condition qu'il fasse l'objet d'une **sélection ciblée**. On pourrait dès lors imaginer mettre en place un mécanisme incitatif et sélectif pour cibler une fraction d'une classe d'âge et attirer à terme 50 à 70 000 volontaires. Des scénarios hybrides proposés par le Haut-Commissariat au plan, basés sur un service civil obligatoire pour tous incrémenté d'un service militaire volontaire avec l'hypothèse de 60 000 jeunes engagés, il ressort que le coût estimé ne dépasserait pas 5 Mds d'euros.

Se pose dès lors la question du mode de **recrutement** des réservistes, qui doit prendre en compte les pratiques digitales des nouvelles classes d'âge, ainsi que leur circuit d'intégration qui présente de larges marges d'amélioration.

Raccourcir et rationaliser le processus de sélection (qui peut prendre aujourd'hui entre 7 mois et un an), **fidéliser**, par un effort sur la formation, d'équipement (T2 et matériel) et sur l'emploi des réservistes, sont des prérequis afin d'opérationnaliser et de crédibiliser la réserve. Sa montée en puissance doit dès lors s'accompagner d'une montée en charge budgétaire constante.

La **réactivité** (disponibilité en cas de conflit) est également un enjeu majeur, qui pourrait être améliorée par la généralisation des conventions signées avec le secteur privé pour réduire les délais d'appels et augmenter le nombre de jours dédiés à la réserve, avec un système financier incitatif (déduction fiscale).

6.3. Raviver l'esprit de défense.

L'"esprit de défense" désigne la volonté de la société et des pouvoirs publics de résister aux conséquences d'une agression majeure, et leur capacité à le faire. Comme le souligne la note signée par Louis-Joseph Maynié pour l'Institut Montaigne, il dépend de la convergence des volontés individuelles dans une volonté commune d'affronter collectivement une menace, exprimée dans le langage de la "trinité clausewitzienne" d'une énergie potentielle des Armées préparées, combinée à l'énergie cinétique d'une décision politique à la hauteur des enjeux auxquels elle est confrontée et à l'énergie de liaison portée par le soutien populaire.

Au-delà d'une liste des risques ou des menaces, la définition des contours de l'intérêt national dans un monde complexe et incertain suppose de renouer avec une compréhension claire de son identité et de ses valeurs fondamentales. Cette introspection nationale repose très certainement

sur la réaffirmation des principes républicains et une capacité à articuler les enjeux internes et externes de manière cohérente. Elle doit également nous amener à introduire la conscience des enjeux de défense et le goût de la prise de risque dans tous les secteurs, afin de renforcer la capacité de la Nation à anticiper collectivement les crises et à leur résister.

Par ailleurs, dans un contexte de guerre informationnelle, la perméabilité aux stratégies d'influence adverses est un défi réel posé à notre capacité à faire face en tant que Nation, et la résilience cognitive devient dès lors primordiale.

"Les cœurs et les esprits" sont les champs d'affrontement de demain quand, plus encore que nos territoires, ce sont nos modèles de société qui sont menacés. La société civile est autant une cible qu'un acteur de cette bataille, qu'il s'agit d'armer intellectuellement, par un enseignement plus performant de l'esprit critique et une sensibilisation aux enjeux de défense.

7.

Quel réarmement industriel ?

7.1. Quelle politique industrielle de défense pour atteindre nos objectifs de réarmement ?

Plus que d'une "économie de guerre" aux contours flous, nous avons besoin d'une politique industrielle de défense, qui aille au-delà d'une politique d'achat, et qui accompagne les acteurs privés traditionnels et émergents dans l'innovation militaire et la montée en cadence de la production, avec pour objectif de réarmer la France et l'Europe à un horizon de dix ans.

L'industrie de défense française bénéficie d'atouts majeurs.

L'industrie de défense française bénéficie du savoir-faire d'entreprises "têtes de filières" de premier plan, en particulier dans les domaines aérien et naval, ainsi que d'un tissu industriel couvrant un vaste spectre de capacités et de technologies. La France bénéficie en outre d'un savoir-faire reconnu, que sanctionnent nos exportations : 2^e exportateur mondial en 2024 de matériel d'armement, avec 9,6 % des exportations totales entre 2020-2024 selon le SIPRI, représentant 18 Mds d'euros. Elle

peut compter sur des points forts reconnus, en premier lieu un vivier d'ingénieurs et de techniciens qualifiés issus de ses nombreuses écoles, et que le ministère des Armées s'emploie à dynamiser (cf la création du pôle de recherche de l'AMIAD sur le campus de l'École Polytechnique en mars 2024).

L'impulsion donnée à haut niveau depuis 2022 a en outre permis la création de nouvelles filières industrielles et une relocalisation stratégique de la production, illustrant la volonté de réduire les dépendances critiques. Le plan France Relance a soutenu la création d'usines produisant des composants électroniques de puissance, tels que des plaquettes de carbure de silicium, et a favorisé l'assemblage de puces semi-conductrices.

Des projets ont vu le jour pour produire des drones tactiques légers, en collaboration avec l'industrie automobile, afin de combler le retard français dans ce domaine. Le ministère des Armées a par ailleurs soutenu une vingtaine de projets de relocalisation depuis 2023, visant à renforcer et sécuriser les chaînes d'approvisionnement, dont l'exemple emblématique est la relocalisation de la production de poudre propulsive à Bergerac par Eurengo, avec un investissement de 60 millions d'euros et la création de 500 emplois. D'autres initiatives incluent la production de baguettes de soudure (Selectrarc) à Belfort pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, et l'assemblage de munitions spécialisées à Eurovector dans les Hauts-de-France.

On note également une **nette remontée en cadence de la production d'armement** : la production de Rafale est passée d'un avion par mois en 2020 à trois en 2025, avec un objectif de quatre d'ici deux ans. KNDS a doublé la cadence de production de ses canons CAESAR et vise une multiplication par huit de sa production de charges modulaires d'ici 2028. MBDA augmente fortement

ses cadences de missiles : Aster (+50 %), Mistral 3 (production multipliée par 4), Akeron MP (multipliée par 2,5), CAMM-ER (multipliée par 3). Safran fabrique deux fois plus d'armement sol-air modulaire AASM, Thalès a doublé sa production de radars, tout en réduisant ses délais de livraison d'un tiers. Eurengo investit 650 M€ pour doubler sa capacité d'ici 2026, avec 400 emplois créés. Les industries munitionnaires/missilières et producteurs de système d'artillerie ont pour objectif de doubler leurs capacités de production d'ici 2025-2026. Dans le secteur des drones, la PME Delair a vu ses ventes multipliées par trois en 2024, et a acquis Notilo ainsi que Squadrone System afin de tirer une croissance externe par la diversification de sa gamme.

Un certain nombre de freins fragilisent néanmoins la base industrielle de défense française.

Le modèle économique du secteur de la défense repose largement sur les exportations – plus que sur les achats de l'État réduits à la portion congrue ces dernières décennies –, ce qui fragilise la pérennité des savoir-faire nationaux en diluant les efforts dans une logique de dépendance aux marchés extérieurs. Le secteur souffre de l'irrégularité de la commande publique (logique du "stop and go"), introduisant une forme d'imprévisibilité qui entrave la planification industrielle et la montée en compétence des acteurs.

Ce défi ne se limite du reste pas strictement au secteur de l'industrie de défense, mais s'étend à toutes les industries dont le concours est nécessaire à assurer la protection des Français face à la guerre moderne. Dans le domaine des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), dont l'augmentation du fait des nouvelles techniques militaires (drones) est qualifié de "probable" par le rapport Niinistö, le manque de visibilité des industriels sur la commande publique

est à l'origine d'une difficulté de leur part à réaliser les nécessaires investissements de temps longs, essentiels pour un secteur dont la logique est par essence assurantielle. Outre le décloisonnement des industries militaire et sanitaire, il serait opportun de déployer un effort au niveau européen pour s'assurer de la capacité de notre continent à affronter la menace NRBC.

L'essentiel des capacités de production sont par ailleurs saturées (missiles, obus d'art, pièces d'artillerie, blindés), à l'exception du matériel naval, pour répondre aux demandes émanant d'une pluralité de marchés. **Des goulets d'étranglement au niveau des sous-traitants**, s'ils font déjà l'objet de plans de remédiation efficaces de la part de la Direction générale de l'armement, réduisent d'autant la capacité d'augmenter la cadence, en particulier dans le secteur des munitions. **Produire plus de masse et désengorger la production suppose donc une participation accrue du financement privé.**

Les investisseurs, quant à eux, se montrent souvent réticents en raison de la dépendance aux commandes publiques, des freins réglementaires, des cycles industriels de très long terme ou des difficultés de sortie des investissements. Le tissu des PME et des ETI est souvent sous-profitable et surendetté (marges de 5 à 6 % ; niveau d'endettement jusqu'à 90 % des actifs), du fait de ces difficultés de financement. Le décalage entre les ambitions budgétaires affichées et les ressources réellement disponibles, comme l'illustre le retard dans l'adoption du budget 2025 ou le report à nouveau de plus de 8 milliards d'euros dus aux industriels à la fin de 2024, accentue l'incertitude financière, affaiblit l'amont de la chaîne de production et entrave l'innovation.

Une évolution du modèle vers un renforcement des marges pourrait permettre de financer

plus efficacement les efforts d'innovation. La consolidation de la chaîne de valeur, notamment via le soutien aux sous-traitants stratégiques, est une voie prometteuse (comme l'illustre la reprise récente de la société Mecadaq spécialisée dans la sous-traitance aéronautique).

La mobilisation de l'épargne privée pour financer les innovations de rupture, en complément de la commande publique, suppose un travail pédagogique préalable sur l'acceptabilité, qui pourrait prendre la forme d'un véhicule public-privé dédié. Enfin, une clarification de l'architecture industrielle permettrait de mieux orienter les financements vers les segments pertinents et de rendre la chaîne de valeur plus lisible pour les investisseurs.

La dépendance technologique aux États-Unis dans des domaines critiques tels que le spatial, le cyber ou le commandement et contrôle (C2) réduit la marge d'autonomie stratégique. Une réflexion politique sur les dépendances critiques vis-à-vis des États-Unis s'impose, afin d'en définir les limites acceptables et le cadencage des efforts afin de les réduire.

Se pose également l'enjeu de la temporalité, avec un hiatus entre le temps long que nécessitent les grands programmes capacitaires européens à forte valeur ajoutée et sur-spécifiés (le programme européen de MBDA devrait aboutir d'ici à 15 ans, l'avion du futur "SCAF" sera mis en service en 2040, le char franco-allemand "MGCS" en 2045, le porte-avion de nouvelle génération en 2038), et la nécessité de produire en plus grande quantité des capacités moins chères et moins intensives en capital à un horizon plus court.

Enfin, le secteur est traversé par **une tension entre l'exigence d'innovation technologique et la nécessité de maintenir des systèmes rustiques**, robustes et éprouvés pour les conflits de haute intensité.

Pour répondre à ces défis, il pourrait être envisagé d'**engager au niveau européen, à l'échelon intergouvernemental, des études visant à dresser un inventaire partagé des besoins et des innovations à développer.** À cet égard, il importe de sortir de la fausse contradiction entre technologie et volume, ou entre rusticité et performance, en prenant en compte l'importance de développer des capacités complètes, au niveau européen, pour faire face aux scénarios d'engagement probables.

La consolidation de la base industrielle de défense, notamment par le soutien à des entreprises aux capacités de production duales (la dualité devant être une condition sine qua non de rentabilité économique tout comme la capacité à l'export) et par un soutien à la montée en cadence (ainsi qu'à son corollaire, la capacité à redescendre en production, ce que savent faire les entreprises du secteur automobile), permettrait de tirer parti de synergies technologiques et de capter des financements habituellement destinés à d'autres secteurs, tout en offrant une plus grande lisibilité aux investisseurs.

Le cadre réglementaire applicable aux entreprises du secteur de la défense constitue également un frein persistant au développement de leur activité. Le risque contentieux, y compris pénal, est perçu comme élevé, induisant des délais et une incertitude juridique préjudiciables à l'attractivité du secteur. Par ailleurs, l'absence d'harmonisation normative à l'échelle européenne empêche l'émergence d'un véritable marché intégré, renforçant la perception d'un risque élevé pour les investisseurs, notamment en phase de sortie.

En l'absence d'encadrement de l'intégration de la défense au sein des normes environnementales, sociales et de gouvernances (ESG), et malgré l'effort de sensibilisation du secteur bancaire entrepris par les autorités, la taxonomie européenne constitue

une entrave importante à l'accès des entreprises du secteur de la défense au financement privé. Les normes (directives "CSRD" sur les critères ESG et "CS3D" sur le processus de vigilance et de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement) ont également un impact sur les critères de performance extra-financière. Une simplification et une harmonisation de ces normes contribuerait à créer un environnement favorable à l'investissement. Un assouplissement des règles de revente, en particulier pour les actifs duaux, renforcerait l'attractivité du secteur en facilitant la liquidité et la sortie des investisseurs.

7.2. Une occasion unique de construire la BITD européenne.

Comme nous avons l'occasion de l'avancer dans une [tribune](#) récente, "*L'Europe n'échappera pas à une réflexion approfondie sur la convergence nécessaire de ses industries parfois concurrentes, car travaillant sur les mêmes marchés et pour le même type de produits.*"

Le moment est unique dans l'histoire récente de l'Europe, qui combine l'existence d'une menace existentielle sur son flanc Est et la prise de conscience de nos partenaires et alliés européens d'une nécessaire défense du continent en commun.

La coopération européenne dans le domaine de la défense se heurte néanmoins à plusieurs défis : une fragmentation excessive des acteurs de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), une difficulté à structurer un effort collectif face à la domination américaine, et une réticence persistante des États à financer des projets menés par des industriels étrangers. Par ailleurs, la présence de filiales de multinationales extra-européennes jouant parfois un rôle ambigu et la prédominance des investisseurs non-européens ont pu être décrits comme présentant un problème

de souveraineté industrielle. L'endettement public contraint également les capacités d'investissement conjoints.

Dans ce contexte, **il est urgent de favoriser une commande publique fondée sur des besoins capacitaires clairement identifiés et intégrés dans une logique de complémentarité européenne.**

La coopération tant industrielle qu'opérationnelle mise en place avec la Belgique est à cet égard un "modèle à suivre pour nos futures coopérations européennes, à l'heure où s'affirme le besoin de partenariats capables de produire des effets sur le terrain". Doivent être privilégiés les instruments permettant l'acquisition conjointe de capacités munitionnaires (Mistral, Aster, etc.), de solutions de défense anti-aérienne (comme le projet SAMPT-NG) ou les frappes dans la profondeur dans le cadre de l'initiative ELSA (European Long Range Strike Approach, qui rassemble la France, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède), et de mobilité militaire (aérienne et terrestre), au-delà des projets capacitaires existants (tels que SCAF, MGCS, TIGRE, etc.).

Au-delà des projets de coopération capacitaires existants, un effort de consolidation industrielle devient indispensable afin de profiter d'effets multiplicateur et d'échelle (réduction des coûts unitaires, accélération des cadences, intégration facilitée de l'innovation). Pour cela, **l'identification de "champions européens de l'innovation"** sur le principe du "meilleur athlète" (*best athlete principle*) pourrait permettre une approche incrémentale et pragmatique au problème de la mutualisation, en jouant sur les instruments existants favorisant les achats et l'investissement communs. L'Europe dispose d'un exemple de consolidation réussie, **MBDA**, permettant une maîtrise de l'autorité de conception, la liberté d'emploi dans la durée, le maintien en conditions opérationnelles, la liberté d'export, et cela au niveau européen.

Une coopération opérationnelle par le bas à partir d'une dizaine de programme structurants, conduite par un directoire restreint d'États (en favorisant une dynamique associant la France à ses partenaires britanniques, allemands et italiens, à l'image du "moteur" de MBDA) permettrait de bâtir des consensus plus solides et d'aboutir à des résultats concrets. La mise en place d'une coopération fondée sur la complémentarité des expertises nationales, plutôt que sur une approche fédérative, renforcerait la résilience collective tout en respectant les équilibres politiques. Il importerait donc d'opérer une analyse fine des complémentarités possibles par programme entre pays européens, en tirant partie des avantages comparatifs de chaque BITD (par exemple, l'industrie de défense terrestre polonaise, le savoir-faire aéroporté scandinave, les compétences en acoustique de la BITD néerlandaise, la supériorité française en matière de systèmes de combat, etc.), en donnant la priorité aux lacunes observées dans des secteurs clés tels que la chaîne OODA, la gestion intégrée du champ de bataille, la production de drones, la défense anti-aérienne, le cyber et l'espace.

Cela suppose une nouvelle compréhension de ce que doit être notre souveraineté, de manière pragmatique et adaptée aux cas d'usage, différenciant les domaines où l'autonomie est impérative de ceux où une dépendance maîtrisée est acceptable. En outre, la création d'une exception de défense européenne, hors taxonomie et *reporting* extra-financier dans le but de faciliter les financements privés, s'impose.

Dans le déploiement des instruments de financement mis en place par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie pour l'industrie de défense européenne EDIS (Stratégie européenne pour l'industrie de la défense) et de l'instrument de financement SAFE (Support Act for European Defence Industry), la France doit continuer de

pousser pour le renforcement de la logique de "préférence européenne", enfin acceptée mais fortement minimisée lors des négociations sur le règlement EDIP, dans les critères d'éligibilité, qui suppose une mobilisation politique autour du projet français d'autonomie stratégique dans les négociations en cours pour le programme EDIP, destinés à étendre la logique d'intervention des instruments de financement EDIRPA (European Defence Industry Reinforcement through common

Procurement Act, permettant un remboursement partiel accordé aux États quand des acquisitions conjointes font intervenir un consortium d'au moins trois pays) et ASAP (Act in Support of Ammunition Production, permettant le financement partiel de production sur des segments munitionnaires prioritaires (explosifs, poudres, obus, missiles, essais). **Cette priorité donnée aux produits et coopérations européens doit irriguer notre action politique tant à l'UE qu'à l'OTAN.**

8.

Quel financement pour la montée en puissance de nos armées d'ici dix ans ?

8.1. Le très ambitieux objectif de La Haye.

La condition première du réarmement demeure la visibilité donnée aux industriels dans un secteur structuré par le temps long de la commande publique, dont seul un budget de défense rehaussé permettra la mise en œuvre.

Avec un déficit public à s'élever à 5,8 % du PIB fin 2024, les déficits cumulés de la France la placent en situation d'alerte budgétaire. La dette publique, s'élevant à 114 % du PIB, est la troisième la plus importante de l'UE. Pour stabiliser ce chiffre à horizon 2030, François Ecalte et Olivier Blanchard estiment le montant total des dépenses à couper à 150md€.

Nos obligations européennes (le dernier plan budgétaire fourni à la Commission fait état d'un ajustement structurel de 5 points de PIB), ainsi que certaines priorités non compressibles (besoins d'investissement nécessaires au respect de nos

engagements climatiques, dépenses nécessaires pour assurer notre productivité), nous contraignent d'autant plus dans l'atteinte de cette cible.

Pour rappel, **des dépenses équivalentes à 2 % du PIB représentent 60 Mds euros par an.** Il a fallu dix ans à la France pour hausser son effort de défense de 1,5 à 2 points de PIB entre 2014 et 2025.

La cible de dépenses de défense à 3,5 % du PIB en 2035, que la France s'est engagée à poursuivre au sommet de La Haye de juin 2025, **porterait ces dépenses à 120 milliards d'euros courants**, soit un effort supplémentaire de plus de 5 md€ par an. Toutes choses égales par ailleurs, cet objectif augmenterait le déficit à 9,3 % du PIB en 2030 et la dette à 142 % du PIB – trajectoire évidemment non-soutenable.

8.2. La nécessité de soutenir l'effort de défense en redéployant d'autres dépenses publiques.

L'augmentation de l'effort financier pour l'atteinte de cette cible suppose le vote d'une **nouvelle Loi de programmation militaire** (LPM), la trajectoire en vigueur ne permettant pas de couvrir les besoins actuels, sachant que 90 % des crédits de la mission "Défense" en 2025 hors dépenses de personnels servent à apurer le stock des restes à payer, selon le [rapport](#) du sénateur de Legge.

À taux de prélèvements obligatoires constant (57 % du PIB), sans marge de manœuvre pour une augmentation du déficit et sans augmentation des impôts - hypothèse exclue par l'exécutif -, cet effort ne pourra être financé par la dette de manière soutenable.

Tout effort supplémentaire de dépense devra donc conduire parallèlement à une réduction des postes perçus comme non-essentiels sur les trois volets de la dépense publique, et notamment la protection sociale dont le poids dépasse désormais un tiers du PIB. Il imposera des réformes structurelles sur le marché du travail (retraites, taux d'emploi), avec un possible effet récessif sur l'économie et des risques d'effets de bords sur l'industrie de défense.

Cet effort financier très significatif a pour condition un aggiornamento de la posture stratégique, du format de la dissuasion et du modèle d'armée conventionnelle pour adapter notre pays à la guerre de haute intensité en Europe. **L'objectif n'est plus de réparer l'armée de la fin du XX^e siècle mais de construire celle du XXI^e siècle.**

Conclusion

Dans un contexte d'hybridation croissante des menaces, d'intrication des théâtres de crise et de contestation capacitaire et stratégique, le cloisonnement entre sécurité militaire, économique, technologique ou encore cognitive ne peut plus constituer un mode d'action pérenne.

Face à la multiplication des formes d'agression – guerre informationnelle, coercition économique, capture technologique ou pression militaire – seule une approche intégrée permet de préserver notre liberté d'action et notre souveraineté.

À l'âge des empires et des prédateurs, **les années à venir seront décisives pour préserver sur le long terme la paix** sur le continent européen, ainsi que notre liberté et notre mode de vie. Aucun *discours* de puissance n'est cependant possible sans les *moyens* qui vont avec : le réarmement nécessite des décisions immédiates et fortes, qui auront un impact sur notre modèle économique et social. La nature et l'ampleur de l'effort à consentir nécessitent d'être abondamment présentées et expliquées aux citoyens, pour répondre aux inquiétudes des Français et les mobiliser face aux menaces qui pèsent sur la France et l'Europe.

Dans *La guerre du Péloponnèse*, Thucydide affirmait déjà que "ce ne sont pas les pierres mais les hommes qui constituent le meilleur rempart des Cités". Si le monde de 2025 diffère profondément de celui de l'Athènes du Ve siècle avant J.C., sa maxime reste d'une étonnante actualité. **Dans un environnement stratégique bouleversé, face à la révolution en cours de l'art militaire, le réarmement de la France ne doit pas être seulement militaire mais aussi économique, politique, intellectuel et moral.**